



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 63518

Texte de la question

M Jean-Louis Debre demande a M le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui preciser la position du Gouvernement en ce qui concerne les reformes a apporter au statut des personnels de direction de l'administration penitentiaire. Un groupe de travail, rassemblant le directeur de l'administration penitentiaire et les representants syndicaux, a abouti a un protocole d'accord sur les modifications a apporter au statut du personnel de direction de l'administration penitentiaire. Depuis lors, c'est le silence complet du ministere sur la suite que le Gouvernement entend apporter a cet accord entre la chancellerie et les organisations syndicales.

Texte de la réponse

Reponse. - Une reforme du statut du personnel de direction a ete engagee des le debut de l'annee 1991 en concertation etroite avec les representants du personnel. Ces reunions ont permis d'elaborer un projet qui est actuellement discute au niveau interministeriel dans le cadre des travaux statutaires sur la categorie A.

Données clés

Auteur : [M. Debr• Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63518

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4970